



Paris, le 22 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Sécurité routière, la Direction générale de la Santé et l'Ordre national des pharmaciens lancent une campagne d'information sur les risques liés à la prise de médicaments sur la conduite de véhicules.

Mercredi 22 mars 2017, Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), Emmanuel Barbe, Délégué interministériel à la Sécurité routière, et Benoît Vallet, Directeur général de la Santé (DGS) ont signé une convention visant à renforcer la sensibilisation du grand public aux effets des médicaments sur la conduite de véhicules.

Un arrêté du ministère des Affaires sociales et de la Santé modifiant la liste des médicaments présentant des risques pour la conduite de véhicules a été publié au Journal Officiel le 18 mars 2017. Il s'accompagnera d'un dispositif de communication.

La signature de cette convention découle de la décision du Comité interministériel de la Sécurité routière du 2 octobre 2015 de « *conduire une évaluation des médicaments mis sur le marché depuis la dernière évaluation de 2008 mais aussi des anciens en raison de nouvelles utilisations, par rapport aux risques liés à la conduite d'un véhicule, et conduire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.* »

3,4% des accidents mortels de la route sont attribués à une prise de médicaments.¹ Dans la moitié des cas, les traitements en cause sont des benzodiazépines (anxiolytiques ou somnifères). En France, plus de 11 millions de personnes consomment des benzodiazépines².

¹ Etude Combinaison d'Etudes sur la Santé et l'Insécurité Routière – CESIR (2010)

² ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament), rapport sur la consommation des benzodiazépines en

La convention engage ainsi, pendant trois ans, jusqu'en février 2020, le ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère de l'Intérieur et l'Ordre national des pharmaciens à mieux faire connaître aux conducteurs les risques liés à la prise de certains médicaments.

A cet effet, un kit de communication sera mis à la disposition des pharmaciens pour sensibiliser le public. Ce kit comprend une affiche, un film d'animation pédagogique, un dépliant destiné au public et une fiche mémo pour les pharmaciens. Ces documents rappellent les trois pictogrammes de couleur jaune, orange et rouge apposés sur les boîtes de certains médicaments pouvant présenter des risques pour la conduite.

L'affiche « *La sécurité sur la route commence sur votre table de nuit* » est destinée à être apposée dans les officines des pharmaciens qui le souhaiteront.



Le film d'animation pourra être diffusé sur les écrans d'information des pharmacies ainsi que sur Internet. Le dépliant sera remis par le pharmacien, notamment lors de la dispensation des médicaments concernés.

Les pharmaciens peuvent télécharger la vidéo et commander gracieusement les outils sur le site du Cespharm (www.cespharm.fr), commission permanente de l'Ordre national des pharmaciens. Pour rappel, le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française a pour vocation d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient.

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90

Contact presse CNOP :

Anne-Laure BERTHOMIEU : 01 56 21 35 90 / 06 59 80 35 84

Contact presse DGS :

Presse-dgs@sante.gouv.fr / 01.40.56.42.43